

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****16086850***Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -ENTRÉ
LE 13 JUIN 2016

Greffe

N° d'entreprise : 0428066443

Dénomination

(en entier) : **MANUTIMO**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : RUE DE L'INDUSTRIE 16A - 6040 JUMET

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : GRATUITE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale de la SA MANUTIMO s'est réunie ce jour, au siège social.

Madame SIMMINGER, administratrice déléguée de la société, constate que l'assemblée est valablement constituée et invite les associés à délibérer sur les points à l'ordre du jour, à savoir :

•Confirmation de la gratuité du mandat de Monsieur Wagner Jean-François

-L'assemblée entend et approuve que Monsieur Wagner Jean-François ne perçoit aucune rémunération en numéraire ou en avantage de toute nature en tant qu'administrateur de la SA Manutimo et ce depuis le début de son mandat, à savoir le 18 décembre 2003.

Aucun point divers n'ayant été abordé, l'ordre du jour est épuisé. Le gérant donne lecture du présent procès-verbal et lève la séance à 17h00

Fait à Jumet, le 06.05.2016

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature